

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 8 décembre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Résorption des gouilles de l'ancienne décharge des Fontanettes

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge des Fontanettes, la Municipalité a validé l'étude et a décidé d'adjuger la suite du projet au bureau De Cérenville Géotechnique pour un montant de Fr. 43'148.70 (montant réservé de Fr. 45'306.15).

Ce montant sera imputé au compte n° 450.5010.157, conformément à l'autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude (préavis n° 2016/16 – Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021).

2) « Ville verte » - Ruchers urbains

Suite à la proposition d'un citoyen suggérant de promouvoir l'implantation de ruchers sur le territoire communal, afin de favoriser la biodiversité et la production de miel indigène, le Service des travaux a pris contact avec la Société d'apiculture de Lausanne. Celle-ci s'est montrée favorable à cette idée, relevant que cette initiative contribuerait, de manière significative, au développement de la biodiversité, notamment en encadrant certaines mesures de « Ville verte », qui a besoin de pollinisateurs. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité a, dès lors, décidé d'implanter de façon durable des ruchers sur les terrains communaux ou toits d'immeubles, ainsi que de favoriser l'activité des apiculteurs en leur offrant des emplacements. Elle a également chargé son Service des travaux d'examiner la possibilité de proposer à la vente le miel produit à Ecublens, par exemple lors de la fête du terroir ou aux guichets de l'administration.

3) Personnel communal - Départs et arrivées durant l'année 2017

Durant l'année 2017, nous avons enregistré 15 départs, représentant 8.51 EPT, soit :

- 1 départ à la retraite
- 4 fins d'apprentissage
- 7 démissions
- 3 licenciements

Nous avons enregistrés 19 arrivées, représentant 8.11 EPT, dont :

- 6 débuts d'apprentissage
- 1 auxiliaire
- 4 remplacements de postes
- 8 nouveaux postes

4) 90^{ème}, 100^{ème} anniversaires et plus

Au cours de cette année, une délégation municipale a eu le plaisir de fêter 22 nonagénaires (14 à domicile et 8 en EMS), un 101^{ème} et un 103^{ème} anniversaire hébergés en EMS ainsi qu'un 102^{ème} anniversaire à domicile. 7 nonagénaires ont renoncé à cette célébration.

5) Personnel communal - Fidèles collaborateurs de l'année 2017

Jubilaires	Nom	Prénom	Fonction	Service
10 ans	Greco	Patricia	Aide de nettoyage et responsable du réfectoire de l'Oiseau de l'Ouest	Bâtiments et Ecoles
10 ans	Marro	Louis	Patrouilleur scolaire	Ecoles
10 ans	Gomez	Belarmino	Ouvrier	Travaux
10 ans	Salzmann	Claude	Chef de service	Finances
10 ans	Morano	Marcos	Chef de service	Travaux
10 ans	Djukanovic	Mirjana	Aide de nettoyage	Bâtiments
10 ans	Gomes	Murielle	Concierge immeuble route du Bois 2 - 4	Bâtiments
10 ans	Alves	Paula	Aide de nettoyage	Bâtiments
15 ans	Luperto	Rosario	Intendant salle du Motty et huissier municipal	Bâtiments et Greffe municipal
15 ans	Divorne	Colette	Employée de commerce	Contrôle des habitants
15 ans	Morgado	Carlos	Ouvrier	Travaux
20 ans	Natale	Rosa	Aide de nettoyage	Bâtiments
25 ans	Lyon	François	Ouvrier	Travaux

6) Personnel communal - Changement de Chef du Service des bâtiments, de l'épuration des eaux et du développement durable.

A la suite du départ, le 31 juillet 2017 après une longue période d'absence pour maladie, de M. Claude-Alain Bieri, la Municipalité a nommé M. Yolan Menoud au titre de Chef du Service des bâtiments, de l'épuration des eaux et du développement durable.

Engagé en qualité d'Adjoint au Chef de Service le 1^{er} septembre 2013, M. Menoud a très largement démontré qu'il avait toutes les qualités humaines et professionnelles pour assumer cette fonction. Il a été nommé à la suite d'un assessment (évaluation des compétences basée sur la mise en situation) confié à un cabinet spécialisé externe.

7) Personnel communal - Départ du Chef du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises.

A la suite de divergences de vue entre la Municipalité et M. Yves Paschoud, Chef du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, il a été décidé, d'un commun accord, de mettre un terme à la collaboration avec effet au 31 octobre 2017.

A l'heure actuelle, le poste n'a pas encore été repourvu.

8) Réponse à la demande de Monsieur le Conseiller communal Christophe Cartier du 5 octobre 2017 relative à la suppression des anciens bancs à la station du M1 de la Cerisaie suite à sa rénovation par les tl

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017, M. Cartier a demandé que la Municipalité intervienne auprès des tl, afin que des bancs soient installés à la station de la Cerisaie suite à sa rénovation et à la suppression des anciens bancs. Dans ce cadre, la Municipalité transmet les informations suivantes. Les tl confirment, dans un courriel adressé récemment à la Commune de Chavannes-près-Renens, qu'ils ont dû supprimer les bancs aux arrêts Cerisaie, mais également Crochy et Epenex, suite à la mise à l'enquête de leur projet auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Ces bancs ont été remplacés par des appuis ischiatiques. En effet, la largeur des quais n'est plus conforme aux nouvelles règles de sécurité édictées par l'OFT qui exigent un espace de 90 cm au moins entre les jambes d'une personne assise et la ligne de sécurité d'un quai ferroviaire. Les tl précisent que le maintien de ces bancs aurait nécessité l'élargissement des quais, ce qui, dans le contexte de ces trois stations, est très difficile au vu de l'exiguïté des lieux (présence de l'avenue du Tir-Fédéral et constructions sur les parcelles privées à proximité). La Municipalité constate avec regrets que la marge de manœuvre des tl ne permettait pas de répondre aux attentes légitimes des personnes âgées ou à mobilité réduite, et qu'un effort supplémentaire, notamment financier, n'a pas été envisagé pour trouver des solutions ponctuelles d'assise hors des gabarits des quais. A noter que la mise en place de bancs à placet relevable n'aurait pas résolu la problématique de la largeur insuffisante qui se pose lorsque des personnes sont assises. Cette situation démontre une fois encore l'obsolescence du fonctionnement du m1 en mode « chemin de fer » et la faible évolutivité qu'il est possible d'espérer sans une refonte complète du système.

La Municipalité